



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 13 novembre 2020

Comité de soutien et de relance – Secteur de la Culture

En Occitanie, le tissu culturel se compose de plus de 10100 entreprises culturelles pour un nombre de salariés équivalent temps plein de 10900.

L'accompagnement du secteur culturel par l'État a toujours été fort. Avant la crise, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) accompagnait 242 structures de création artistique dont 160 projets artistiques, 60 lieux dont 7 scènes nationales, 10 festivals, 10 écoles supérieures et 2 cinémathèques. A cela il convient d'ajouter les 1000 actions d'éducation artistique et culturelle qui sont autant d'heures données à des artistes pour travailler au plus près des enfants et des adolescents.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé lundi 2 novembre une réunion dédiée au soutien au secteur de la culture en présence de Nadia Pellefigue, vice présidente du Conseil régional en charge du développement économique, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cette réunion associant les services de la DRAC et les représentants du monde de la culture a permis de faire le point sur les difficultés actuelles ainsi que sur les mesures de soutien mises en place.

Fixée avant la décision de reconfinement, entraînant par conséquent la fermeture des lieux de culture, une partie de cette rencontre a bien évidemment été consacrée aux conséquences immédiates de cette décision.

Comme toutes les entreprises, le secteur de la culture est bien sûr éligible aux mesures transversales qui ont été mises en place : activité partielle, fonds de solidarité, report de charges, crédit d'impôt pour les réductions sur les loyers, etc. Les intermittents ont également reçu une réponse sociale jusqu'en 2021.

En complément à ces mesures conjoncturelles, France Relance, voulu par le gouvernement au plus fort de la crise, porte plusieurs mesures de soutien au secteur culturel.

Le soutien au patrimoine, doté nationalement d'un montant de 140 M€ se décompose en trois mesures :

- le plan cathédrales de 80 millions d'euros. En Occitanie, 4 cathédrales pourraient être concernées ;
- la mesure "Monuments historiques" qui pourrait représenter également en Occitanie, 4 chantiers importants ;
- la mesure "Musée-Archives-Archéologie" dotée nationalement de 20 millions d'euros pour lequel près de 10 opérations pourraient être identifiées en Occitanie.

Le soutien au secteur de la création, doté nationalement d'un montant de 80 millions d'euros pour lequel près de 20 projets sont susceptibles d'être proposés en Occitanie tant dans les territoires ruraux, les villes moyennes que les métropoles. A cela s'ajoute également la mesure spécifique de soutien aux festivals de 1.12 millions d'euros qui a permis de soutenir 56 festivals mis en péril durant la crise sanitaire, dont 26 festivals de musique et 14 de cinéma.

Enfin, lors de l'extension du périmètre de couvre-feu, la ministre de la Culture a annoncé de nouvelles mesures afin d'aider les professionnels du monde de la culture. Au total, 115 millions d'euros d'aides vont être débloqués (85 millions d'euros pour le spectacle vivant et 30 millions pour le cinéma) avec un mécanisme de compensation des pertes d'exploitation. Pour le cinéma, diverses aides, d'un montant global de 30 millions d'euros, vont être mises en place ou étendues (fonds de compensation, bonus aux distributeurs dont les films font moins de 1,5 millions d'entrées...)

La mise en œuvre des mesures de soutien et compensation des pertes doit permettre à ce secteur économique vital de redémarrer au plus vite quand les contraintes sanitaires pourront être allégées.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.occitanie.gouv.fr/communiqués